



**Syndicat national  
FORCE  
OUVRIERE  
de  
l'enseignement  
privé**

# Le DNB après la réforme du collège : qu'en reste-il ?

## **400 points : Le contrôle continu remplacé par... un bilan de compétence !**

DNB 2016 : Le contrôle continu était composé des moyennes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>. FO s'était prononcé contre cette inégalité de traitement suivant les établissements.

DNB 2017 : Désormais, le contrôle continu sera remplacé par un bilan de compétences effectué à la fin du dernier trimestre de la troisième. Les 8 blocs du nouveau socle de compétences doivent être évalués selon une échelle à 4 niveaux :

- maîtrise insuffisante : 10 points
- maîtrise fragile : 25 points
- maîtrise satisfaisante : 40 points
- très bonne maîtrise : 50 points

**Inacceptable pour FO** de renforcer le poids de l'évaluation locale. Ce système augmente artificiellement le niveau. Un élève n'ayant rendu que des copies blanches toute l'année partira avec une note de 80/400 ; la liberté pédagogique des professeurs sur le moyen d'évaluer leurs élèves est effacée d'un coup avec la réforme du collège.

Quelles obligations pour les enseignants ? Comme pour le livret de compétence, le bilan est du ressort du conseil de classe et non de chaque enseignant individuellement. Le remplissage fastidieux des tableaux n'est pas une obligation. Même dans les nouveaux statuts institués par le décret du 20 août 2014 transposés au privé en juillet 2015, l'évaluation fait partie de nos missions, mais sa mise œuvre reste du ressort de la liberté pédagogique.

## **100 points : L'histoire des arts remplacé par... un oral sur les EPI .**

DNB 2016 : Depuis 2011, une épreuve d'histoire des arts avait été ajoutée au DNB. Cette épreuve, organisée localement, se basait sur un programme décidé localement. La mise en œuvre était très différente d'un établissement à l'autre. FO s'était prononcé contre une épreuve qui n'avait aucun sens et renforçait les inégalités d'évaluation.

DNB 2017 : Désormais, l'épreuve d'histoire des arts est remplacée par l'évaluation des EPI... Les élèves auront à présenter un EPI parmi les 6 (ou plus) qu'ils auront fait depuis la 5<sup>ème</sup>. Cette présentation orale sera effectuée au cours du printemps par les enseignants du collège.

**Inacceptable pour FO** : Cette épreuve se place dans le cadre de l'autonomie des établissements. Certains collèges ont même décidé de faire voter son organisation au conseil d'administration, laissant la voix aux parents et même aux élèves.

**Quelles obligations pour les enseignants ?** En tant qu'épreuve d'un diplôme national, elle fait partie de nos obligations de service, au même titre que les épreuves pratiques en sciences au baccalauréat. Cependant, il est scandaleux que les élèves soient interrogés par leurs propres enseignants. L'anonymat n'est pas respecté. FO demande l'abandon de cette épreuve.

## **200 points : 3 épreuves disciplinaires remplacées par... 2 épreuves fourre-tout !**

DNB 2016 : Les 3 épreuves écrites du brevet portaient sur les programmes de la classe de 3<sup>ème</sup>.

DNB 2017 : Réforme du collège oblige, les élèves seront interrogés sur le programme de cycle 4, donc de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ! Or ces programmes contiennent principalement des compétences. Les notions de connaissances sont volontairement imprécises et adaptables localement.

Il n'y aura plus que 2 épreuves :

- Sciences : mathématiques et SVT, physique, techno (2 matières sur 3 tirées au sort).
- Lettres : français, histoire géographie, éducation civique et morale



**Syndicat national  
FORCE  
OUVRIERE  
de  
l'enseignement  
privé**

### **Inacceptable pour FO :**

Premièrement, les épreuves nationales ne comptent plus (200/700).

Deuxièmement, elles n'évaluent plus le niveau de connaissances, mais les capacités des élèves. Enfin, les consignes sont données d'accorder des points si l'élève a compris « en gros » comment répondre à la question.

FO revendique le retour à des programmes nationaux précis basés sur des connaissances disciplinaires.

Quelles obligations pour les enseignants ? Faire le programme, préparer nos élèves au brevet... à l'impossible nul n'est tenu ! Les programmes sont désormais définis localement. Difficile donc de savoir ce qui est vraiment attendu des élèves. Les consignes pour le brevet sont très floues, le seul sujet 0 disponible ne permet pas vraiment de comprendre l'épreuve.

La nouvelle évaluation des enseignants proposée par la ministre montre que l'enseignement n'est plus notre fonction principale. Faire des projets (ils rapportent autant qu'une épreuve écrite), s'impliquer dans l'évaluation différenciée par compétence, voilà ce qui est attendu pour remplacer les épreuves ponctuelles et nationales.

### **Pour le SNFOEP, un brevet sur 700 points avec :**

- 500 points locaux et arbitraires
- 200 points sur des épreuves qui évaluent plus les compétences que les connaissances.

C'est la fin du diplôme national.

Or, les conventions collectives sont des droits basés sur l'existence de diplômes nationaux. Les remettre en cause, c'est attaquer le code du travail. C'est donc la poursuite de la loi travail dénoncée par FO depuis le début. Se battre pour les épreuves ponctuelles, nationales et basées sur des connaissances, c'est se battre pour les droits de tous les salariés.

- pour être « excellent » à la compétence « coopérer avec les familles », faudra-t-il accepter de changer les notes des élèves jugées « injustes » ?
- pour être « excellent », nous faudra-t-il accepter des réunions à répétition au nom de la compétence « coopérer au sein d'une équipe » ?
- pour être « excellent », devons-nous nous substituer aux conseillers d'orientation psychologues pour « accompagner les élèves dans leur parcours de formation » ?
- pour être « excellent », devons-nous nous conformer au nouveau livret scolaire unique pour bien « évaluer les progrès et les acquisitions des élèves » ?
- pour être « excellent » à la compétence « prendre en compte la diversité des élèves... » faudra-t-il accepter l'explosion des effectifs dans les classes ?

Et si on ne fait pas tout cela, serons-nous abonnés à la case « à consolider » tout le long de notre carrière ?

**Nous le refusons !  
Abandon du projet de réforme de  
l'évaluation !  
Abrogation de la réforme du collège!**